



MOTION

La Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics des Bouches-du-Rhône apporte tout son soutien au camarade Richard Mifsud.

Nous condamnons avec force et détermination les agissements de la Municipalité en direction de notre camarade et les mesures répressives, disciplinaires et discriminantes et disproportionnées prises à son encontre.

Nous rappelons à toutes fins utiles que le droit de grève est un droit constitutionnel dans notre pays et qu'il ne pourrait être remis en cause ni interprété.

À chaque fois que des sanctions disciplinaires seront engagées contre un militant de la CGT, comme ici à Aubagne, dans l'objectif de réprimer un de nos camarades, du fait de son engagement syndical et de son militantisme, la CGT saura répondre présente et en nombre. Il n'est pas acceptable qu'un agent soit ostracisé du fait de son engagement syndical, ni que sa carrière soit bloquée ou ralentie, ni que son professionnalisme soit remis en question au-delà du non-respect de la loi.

Nous nous opposons à la procédure disciplinaire et userons de tous modes d'actions, y compris juridique pour défendre notre camarade.

Le droit syndical est inscrit dans le statut et sa défense sans condition est ancrée dans les valeurs fondamentales de notre syndicat depuis sa création.

Le Coordinateur CSD CGT 13

Johnny Benoît